
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 1^{er} avril 2014, à compter de 20h00

Sont présents :

Messieurs les conseillers Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées du conseiller Ghislain Beauregard et de la conseillère Sylvette Savaria.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2014-04-52

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 mars 2014 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2014
 - d) Directeur général – Formation continue : Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires (formation en ligne de l'ADMQ)
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Gestion de la salle du terroir
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Permission de voirie annuelle pour travaux d'urgence – Ministère des transports
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants
 - b) Constats d'infractions contre le 681, rue Labonté – Retrait des procédures

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Branches 21 et 22 du cours d'eau Coderre – Assemblée des intéressés
- c) Branche 29 du cours d'eau Coderre – Assemblée des intéressés
- d) Agrile du frêne – Règlement fédéral en vigueur
- e) Chemin du Second-Ruisseau – Épandage de matières résiduelles fertilisantes

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Médiation citoyenne de Verchères
- b) Fête Nationale du 24 juin
- c) Fonds Pierre-Boisseau
- d) Maison Victor-Gadbois

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2014-04-53

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2014 – ADOPTION

Sur proposition du conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Rémi Francis, il est résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2014-04-54

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2014 au montant de 84 537,96 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes en date du 1^{er} avril 2014 au montant de 84 537,96 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Directeur général – Formation continue : Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires (formation en ligne de l'ADMQ)

2014-04-55

CONSIDÉRANT la formation en ligne offerte par l'ADMQ intitulée « Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires » ;

CONSIDÉRANT l'importance du sujet pour l'administration de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier pour le sujet ;

CONSIDÉRANT que cette formation ne nécessite aucun déplacement et qu'elle est d'une durée moyenne de 20 heures ;

CONSIDÉRANT que cette formation est assortie d'une évaluation composée d'exercices en cours de formation et d'un examen au terme de la formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à s'inscrire à ce cours et que la Municipalité paye les frais d'inscription au montant de 323,00 \$ plus taxes, tels frais étant prévus au budget 2014.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que les travaux de rénovation du centre communautaire sont maintenant terminés et que les travaux de finition et de décoration seront bientôt complétés. L'équipement et le mobilier de la bibliothèque devraient être installés d'ici la fin du mois d'avril.

b) Gestion de la salle du terroir

2014-04-56

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation du centre communautaire ont permis l'aménagement d'une salle du terroir destinée à mettre en valeur les produits locaux ;

CONSIDÉRANT que le Comité culturel et patrimonial est à même de gérer cet aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE CONFIER au Comité culturel et patrimonial l'aménagement et la gestion de la salle du terroir sous la supervision du Conseil.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

En l'absence de Madame Sylvette Savaria, Monsieur le maire fait un compte rendu de la réunion du CA de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent.

L'entente concernant la Régie de police était prévue pour 10 ans et se termine en 2014. La ville de Chambly semble, selon toutes probabilités, se diriger vers la création d'un corps de police indépendant et avoir l'intention de louer ses services à des municipalités immédiatement environnantes. Dans le cas où Chambly demeurerait membre de la Régie, l'installation d'un bureau à Chambly représenterait des dépenses de l'ordre de 700 000 \$.

Dans le cas où la ville de Chambly quitterait la Régie il faudra s'attendre à une augmentation des coûts puisque le nombre de municipalités membres diminuera.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

En l'absence de Monsieur Ghislain Beaugard, Monsieur Pierre St-Louis expose la situation du réseau routier municipal et mentionne que les nombreux nids-de-poule seront réparés au cours des prochaines semaines et que le tout devrait être complété d'ici la fin du mois.

b) Permission de voirie annuelle pour travaux d'urgence – Ministère des transports

2014-04-57

CONSIDÉRANT la lettre datée du 6 mars 2014 de monsieur Yvan Leroux, chef des Centres de services de la direction de l'Est-de-la-Montérégie, ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE de la lettre susmentionnée et les conditions qui y figurent ;

QUE LA MUNICIPALITÉ se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la mise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans les permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

DE NOMMER pour responsable à signer les permis le directeur général ;

QUE LA PRÉSENTE soit valide pour une période de douze mois à compter de la date de son adoption.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert signale qu'il n'y a eu aucune réunion du CCU depuis la dernière assemblée du Conseil mais qu'un dossier ouvert depuis le mois de mai 2013 sera fermé.

b) Constats d'infractions contre le 681, rue Labonté – Retrait des procédures

2014-04-58

CONSIDÉRANT que suivant la résolution 2013-05-62 adoptée le 7 mai 2013 le Conseil municipal a requis le directeur général de dresser deux constats d'infractions contre les propriétaires du 681, rue Labonté pour non validation des installations septiques et construction sans permis ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'une firme d'ingénierie daté du 18 septembre 2009 était à l'effet que les installations septiques n'étaient pas conformes à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2013, Monsieur Pierre Turcotte, ingénieur, a signé un rapport concernant les installations septiques du 681, rue Labonté, confirmant la conformité du système de traitement des eaux usées au règlement Q-2, r.22 et que ce rapport a été produit à la Municipalité le 13 mai 2013 sans que les propriétaires aient fait quelques travaux que ce soient relativement aux installations septiques depuis la demande de permis originale ;

CONSIDÉRANT qu'un permis de construction a alors été émis sous No. 2013-17 puisque toutes les conditions étaient alors respectées ;

CONSIDÉRANT que le 10 mai 2013 les constats d'infractions ont été produit à la Cour municipale de Marguerite-D'Youville, que le dossier a été par la suite référé à la Cour du Québec par ladite Cour municipale et que le dossier n'a pas encore été traité ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ci-haut relatés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal requiert le directeur général d'aviser la Cour municipale de Marguerite-D'Youville et, le cas échéant, la Cour du Québec que la Municipalité retire les procédures produites à ce jour dans ce dossier.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy expose la situation concernant les points suivants.

b) Branche 21 et 22 du cours d'eau Coderre

Il y aura une assemblée des riverains et des intéressés de Verchères et Calixa-Lavallée le 8 avril 2014 à l'hôtel de ville de Verchères.

c) Branche 29 du cours d'eau Coderre

Il y aura une assemblée des intéressés le 22 avril 2014 à 19h30 à la salle du conseil au Centre communautaire de Calixa-Lavallée, 771 chemin de la Beauce ; des explications concernant les coûts et la répartition du coût des travaux, les modalités de paiement et les subventions accordées par le MAPAQ seront présentées aux intéressés.

d) Agrile du frêne

Le règlement fédéral concernant la circulation du frêne et toutes ses parties et les produits du frêne est en vigueur à compter du 1^{er} avril 2014 ; ce règlement permet la circulation à l'intérieur de la zone réglementée mais le frêne et ses produits ne peuvent pas quitter la région à moins qu'un certificat de conformité de l'ACIA ait été obtenu.

e) Chemin du Second-Ruisseau – Épandage de matières résiduelles fertilisantes

Des matières ont été entreposées sur un emplacement situé sur le Chemin du Second-Ruisseau le tout respectant la réglementation provinciale.

Le directeur général est intervenu la semaine dernière auprès de la société qui a entreposé ces matières fertilisantes et elles ont été recouvertes de façon à éliminer le contact avec l'air. Une communication avec un citoyen qui avait été fortement incommodé par les odeurs nauséabondes a permis de déterminer que le problème semble résolu depuis la fin de semaine.

f) Modification au règlement N^o. 166 de la MRC de Marguerite-D'Youville

À une question de Monsieur Daniel Palardy concernant une modification au règlement N^o. 166 concernant les quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau, Monsieur le maire nous informe que les facturations seront, à l'avenir, réparties en trois demandes, la première à la suite de l'acceptation des plans et devis des travaux par le conseil de la MRC, la seconde après réception de l'avis provisoire d'exécution des travaux et la troisième après réception et acceptation par le conseil de l'avis définitif d'exécution des travaux.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis confirme que la Rencontre annuelle des intervenants culturels de la MRC qui devait avoir lieu le 12 mars dernier et a été annulée en raison du mauvais temps a été remise au 30 avril 2014 au Centre multifonctionnel de Contrecoeur.

La construction du four à pain communautaire débutera au cours du mois d'avril par la localisation et le creusage de l'emplacement où il sera construit.

Monsieur St-Louis nous informe que la réunion du CLD a eu lieu aujourd'hui et que les informations seront transmises au comité demain. Il nous rappelle également l'invitation du comité culturel et patrimonial pour le souper-spectacle annuel qui aura lieu le 26 avril 2014 à 18h30.

La brochure « Entre fleuve et rivière » sera disponible le 28 avril prochain.

Une rencontre a eu lieu le 24 mars dernier avec les représentants des comités culturel et patrimonial, des loisirs et de la fabrique pour connaître leurs besoins concernant la salle du « café-rencontre ».

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis exprime sa satisfaction à l'égard des informations qui lui ont été transmises concernant la rencontre du 24 mars à laquelle il n'a pu participer.

L'activité « cardio-plein-air » a encore des places pour ceux et celles qui voudraient se joindre à ce groupe.

Monsieur Francis souligne l'entente signée avec la SACV et résume celle-ci en insistant sur l'équilibre des utilisations qui tiendront compte des besoins et du respect de la population de Calixa-Lavallée. Il signale que toute idée d'utilisation des lieux sera la bienvenue.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Médiation citoyenne de Verchères

Monsieur le maire nous fait part de l'existence du comité de Médiation citoyenne de Verchères dont les bénévoles sont disponibles pour aider les citoyens à résoudre leurs désaccords sans avoir recours aux tribunaux.

b) Fête Nationale du 24 juin

2014-04-59

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Verchères pour une participation financière à l'occasion des festivités de la Fête Nationale ;

CONSIDÉRANT que par les années passées la municipalité de Calixa-Lavallée a toujours contribué à cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Rémi Francis et unanimement résolu :

QUE la municipalité contribue pour un montant de DEUX CENTS DOLLARS (200,00\$) aux festivités qui seront tenues à Verchères à l'occasion de la Fête Nationale.

ADOPTÉE

c) Fonds Pierre-Boisseau

2014-04-60

CONSIDÉRANT que des travaux de recherches financés par le Fonds Pierre-Boisseau ont été effectués concernant l'historique des maisons patrimoniales situées à Verchères et à Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT que le Fonds Pierre-Boisseau a obtenu une subvention du pacte rural grâce à l'intervention de la Municipalité de Calixa-Lavallée et que la Municipalité de Calixa-Lavallée a elle-même contribué à ce fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

DE DEMANDER au responsable du Fonds Pierre-Boisseau de transmettre à la Municipalité de Calixa-Lavallée tous les résultats et toutes les informations obtenues concernant l'historique des maisons patrimoniales situées à Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

Le conseiller Pierre St-Louis indique que cette demande fait suite à un projet du comité culturel et patrimonial concernant les maisons patrimoniales de Calixa-Lavallée afin de leur donner leur vrai nom en évitant d'effectuer une double recherche.

d) Maison Victor-Gadbois

2014-04-61

CONSIDÉRANT que la Maison Victor-Gadbois offre gratuitement des soins palliatifs spécialisés à des malades atteints de cancer en phase terminale ;

CONSIDÉRANT que nos concitoyennes et concitoyens peuvent avoir accès, le cas échéant, aux services offerts par la Maison Victor-Gadbois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée contribue pour une somme de CENT DOLLARS (100,00\$) à la campagne de financement de la Maison Victor-Gadbois.

ADOPTÉE

Monsieur le maire signale que le docteur Meunier qui a soigné des calixoises et calixois y est décédé récemment après y avoir été hébergé alors qu'il était d'un cancer en phase terminale.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire ouvre une période de question pour le public.

15- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-04-62

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement que la présente session soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier